

# PROTOCOLE D'ACCORD – Nettoyage énergétique ou libération des lieux

Ce protocole d'accord est établi entre les deux parties :

**TAHO LE CHANT DE LA TERRE association**, représentée par Anne Marie Kouchner, sis au 5, le Branlin – 89520 SAINTS EN PUISAYE (siège social), susnommée **Anne Marie**.

Et

M \_\_\_\_\_, sis au \_\_\_\_\_, susnommé **le client**.

Le protocole d'accord est rédigé dans le cadre d'une prestation appelée « nettoyage énergétique ou libération des lieux ». Dans ce cadre est convenu ce qui suit:

## Le Client s'engage à :

- Fournir à Anne Marie les pièces nécessaires au bon déroulement du service, notamment :
  - Une photo de chaque pièce du lieu (intérieur et extérieur + terrain)
  - Un plan du lieu
  - La date de construction
  - Le présent protocole rempli et signé
- Payer 50% du devis établi par Anne Marie et le solde après la prestation.

## Anne Marie s'engage à :

- Transmettre un devis rapidement (déplacement possible)
- Offrir un service maximum
- Rembourser les 50% versés initialement en cas d'impossibilité de réaliser le service demandé.
- Renvoyer / remettre un exemplaire du présent protocole dûment signé

## Le devis

- Le devis est établi par Anne Marie en fonction de la surface du lieu et du travail à réaliser.
- Un déplacement est à prévoir pour établissement du devis (règlement sur place)
- Le devis peut inclure des frais annexes (ex : transports liés aux déplacements si nécessaire pour effectuer le travail, hébergement, restauration, etc).
- La signature du devis active les conditions du présent protocole

## Les documents sont à envoyer à :

Anne Marie Kouchner  
5, le Branlin  
89520 SAINTS EN PUISAYE

**OU**

[alohee.amk@gmail.com](mailto:alohee.amk@gmail.com)

Edité en deux exemplaires

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

TAHO LE CHANT DE LA TERRE,  
**Anne Marie Kouchner**

**Le client**

(nom + signature précédée de la mention « lu et approuvé »)